



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA 2FOPEN par vote électronique du 31 mai au 3 juin et visioconférence le 5 juin 2024

Secrétaire de séance : Joël SORNETTE, Secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Point unique : Mise en conformité des statuts votés le 17 mars 2024 avec la loi du 2 mars 2022

VOTE SUR LA MISE À JOUR DES STATUTS

On rappelle que les statuts votés en AGE le 17 mars 2024 n'étaient pas totalement conformes à la loi et que le vote porte sur les correctifs apportés qui ont été joints à la convocation.

Le vote électronique s'est déroulé conformément à l'article 20 de nos statuts, du 31 mai 2024 à 00 h 00 au 3 juin 2024 à 24 h 00 dans des conditions qui garantissent la régularité et le secret des votes.

Ont participé au vote 46 comités départementaux sur 56 soit 82 % représentant 5903 voix sur 6621 soit 89 % ; le double quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement. Les correctifs doivent recueillir les voix des deux tiers des votants et les deux tiers des voix représentées pour être approuvés.

Les résultats du vote sont proclamés en visioconférence, ouverte par Sylvain PIEDERRIÈRE, Président à 18h05 et close par lui-même à 18h25 ; il n'y eu ni abstention ni vote négatif, tous les votants ont approuvé les correctifs.

La mise à jour des statuts est approuvée à l'unanimité.

Le Secrétaire général veillera à ce qu'ils soient mis en forme, archivés, déposés sur le site de la 2FOPEN et enregistrés par le Ministère chargé des sports et par la Préfecture.

Le Président

Sylvain PIEDERRIÈRE

Le Secrétaire général

Joël SORNETTE